

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

## Abonnements

CAHORS ville.	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef  
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne)	25 cent.
RÉCLAMES	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## UN PROGRAMME

« Les enfants des ouvriers reçoivent à l'école une instruction plus large, d'où procédera dans toute la suite de la vie une action plus forte ; ils restent à l'école, comme la dans démocratie suisse, jusqu'à quatorze ans ; et la communauté, par les cantines scolaires, par les caisses des écoles, par les colonies de vacances, par une indemnité aux familles chargées d'enfants, prend à sa charge les frais de cette instruction élargie. »

« La taxation des modestes loyers, l'application ferme des règlements de salubrité et d'hygiène par le contrôle combiné des médecins et des syndicats, la construction en grand, par le crédit des municipalités et de l'Etat, de maisons ouvrières, assurent aux travailleurs des logements sains et confortables, à bon marché. »

« Le monopole de l'alcool est institué, non pas dans un dessein fiscal, mais pour que la nation puisse surveiller vraiment les fabrications nocives, et tarifier les sources d'empoisonnement ; pour que les syndicats puissent lutter plus efficacement, jusque dans les couches les plus misérables du peuple, contre l'alcoolisme qui hétéroïte ou exaspère tant d'énergies et qui risquerait de faire avorter en fureur épileptique la noble Révolution sociale. »

« A l'atelier, les lois d'hygiène et de protection sociale s'appliquent sous le contrôle d'inspecteurs du travail accrus en nombre et en autorité et dont une partie au moins est élue par les ouvriers eux-mêmes. Les règlements d'atelier sont fixés par l'accord du patronat et des groupements prolétariens. La journée de travail, réduite à huit heures dans les industries les plus fatigantes, tend rapidement vers ce terme dans les autres industries ; elle s'y achève par la journée de dix heures et par la journée de neuf heures avec la pratique de la semaine anglaise, c'est-à-dire avec la liberté de l'après-midi du samedi qui donne au repos hebdomadaire du dimanche toute sa valeur. La production accrue par le progrès de l'outillage et de la technique dont le patronat ne peut plus chercher l'équivalent dans l'exploitation illimitée des forces de travail, est accrue encore par la vigueur plus grande des ouvriers qui se dépensent avec une moindre fatigue et qui commencent à ressentir je ne sais quelle allégresse dans la création d'une richesse dont ils savent bien que leurs enfants au moins, par le rythme accéléré de l'évolution auront une large part. »

« Au repos hebdomadaire s'ajoutent des repos groupés, des vacances permettant de lutter contre le renchérissement de la vie et de rétenir pour eux-mêmes le bénéfice des lois fiscales qui ont remplacé par des taxes variées sur le revenu et les successions les taxes d'octroi ou les impôts de consommation les plus lourds. »

« De leurs loisirs accrus ils usent pour vivre de la vie de famille, dans la maison plus claire et plus saine, pour participer à des sports qui renouvellent et assouplissent leur force, pour s'associer à l'action de leur syndicat, de leur groupe politique, de leur coopérative. »

« Les coopératives développées leur permettent de lutter contre le renchérissement de la vie et de rétenir pour eux-mêmes le bénéfice des lois fiscales qui ont remplacé par des taxes variées sur le revenu et les successions les taxes d'octroi ou les impôts de consommation les plus lourds. »

« Tous les salariés sont assurés, mutuellement et socialement, contre l'accident, la maladie, la vieillesse, le chômage ; et les syndicats sont puissants de tous les efforts qu'ils ont faits pour conquérir et élargir ces garanties ; ils sont puissants du contrôle qu'ils exercent sur le fonctionnement de toutes ces institutions ; ils sont puissants de toutes les recrues enthousiastes que leur a amenées, des fonds les plus obscurs de misère et de passivité, cette action constante et sensible à tous. C'est avec une force

imposante et où commence à se concentrer toute la force ouvrière que le syndicalisme conclut des contrats collectifs qui garantissent et haussent le salaire. »

« Dans les monopoles capitalistes transformés en services publics, ce n'est pas une bureaucratie d'Etat, oppressive et chicanière qui gouverne ; mais les travailleurs syndiqués sont associés largement à la gestion, et ils font un premier apprentissage de la puissance économique. Les coopératives de consommation, développées et fédérées, ont créé tout autour d'elles de vastes services de production qui sont aussi pour le prolétariat, non pas le type de la production socialiste, car ils ne sont pas affranchis des lois de la concurrence et du salaire, mais des essais de libre discipline ouvrière, un apprentissage de la coopération sociale. »

Voilà, n'est-il pas vrai, un beau programme — dont on peut discuter certaines parties — mais qui dans son ensemble et par sa tendance générale donne pleine satisfaction à tous les sincères démocrates et à tous les vrais républicains. »

Sans doute vous avez remarqué que le caractère général de ce programme ne lui fait pas perdre sa précision. Il apparaît parfaitement réalisable tout en restant très élevé. Comme cela nous change des nuageuses doctrines du collectivisme que l'on comprend d'autant moins qu'on les étudie davantage ! Et pourtant l'auteur du programme dont nous venons de citer un si long extrait n'est pas un républicain, un radical. C'est un socialiste unifié. L'article dont nous avons publié un fragment n'a pas paru dans un journal radical. Il a paru dans l'*Humanité*, sous la signature de M. Jaurès.

Mais toutes les idées dont il s'inspire sont des idées républicaines. Vous pouvez le relire ! Il ne ressemble aucunement aux théories marxistes ; il n'a aucun rapport avec la socialisation des moyens de production et d'échange qui constitue le fondement même de la doctrine socialiste. On est en droit d'affirmer que la réalisation dudit programme, loin d'être une étape vers le collectivisme, le rendrait plus impossible encore qu'il n'est aujourd'hui. »

M. Jaurès, après avoir développé ce vaste et généreux projet, déclare lui-même avec une entière bonne foi qu'il a pris tous les traits de ce tableau dans des institutions déjà ébauchées en France, dans des œuvres déjà commencées, dans des projets de loi déposés par les gouvernements de la bourgeoisie. »

Nous retenant cette déclaration qui montre combien les socialistes-révolutionnaires sont injustes dans leurs attaques contre la République, laquelle a non-seulement réalisé par elle-même une œuvre considérable, mais encore a ouvert les voies et préparé les matériaux pour une œuvre plus grande encore. Il n'est donc pas vrai que les républicains n'ont rien fait ni qu'ils soient animés de sentiments égoïstes. M. Jaurès reconnaît implicitement qu'ils s'emploient par des moyens pratiques à rendre possible l'avènement d'une meilleure organisation sociale où pour le bien de tous, les droits et les libertés de chacun seront respectés. Quand celle-ci sera plus tard réalisée, c'est aux républicains — ouvriers de la première heure — qu'on le devra. »

A ces réalités vivantes, les socialistes n'ont rien à opposer que des promesses vaines et des critiques impuissantes. Nous attendons toujours le plan de la cité future promis depuis si longtemps et nous constatons que les plus éminents socialistes, quand ils veulent formuler un programme pratique et réalisable, sont obligés d'en emprunter l'idée aux républicains. C'est une revanche qui a bien son prix. »

## Chambre des Députés

Séance du 14 juin 1909  
PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation Sévère et de Pressensac sur l'ingérence de l'administration coloniale dans l'instruction sur le meurtre de M. Siger, maire de Fort-de-France.

Mais tout d'abord, M. Bignon pose une question au ministre des affaires étrangères, sur la façon dont il applique la convention du 28 février 1882, qui règle nos rapports maritimes avec la Grande-Bretagne.

Après réponse de M. Pichon, l'incident est clos.

M. Berteaux monte à la tribune pour développer une motion tendant à inviter le gouvernement à soutenir au Sénat le projet de la commission sénatoriale sur les retraites des chemins de fer.

Il demande que le gouvernement défende devant le Sénat la question de la retraite du personnel des chemins de fer.

M. Barthou répond : — Il nous est impossible d'accepter la motion Berteaux. Le gouvernement a décidé d'engager sur ce point, toute sa responsabilité.

Le ministre des travaux publics retrace l'histoire du projet de retraite des employés de chemin de fer, depuis 1897.

En 1898, le projet Berteaux n'a pas abouti devant le Sénat. Est-ce par mauvaise volonté ? Non.

On n'a reculé que devant les conséquences financières du projet. A-t-on demandé, plus tard, au ministère Waldeck-Rousseau, ce que l'on demande au cabinet d'aujourd'hui ?

M. Barthou repousse la motion de M. Berteaux.

M. Caillaux, ministre des finances combat également la proposition de M. Berteaux.

M. Clemenceau pose la question de confiance.

La motion de M. Berteaux est repoussée par 310 voix contre 247 : l'ordre du jour de confiance est voté par 321 contre 93.

Une demande d'interpellation déposée par M. Girod sur la politique de pénétration militaire en Mauritanie est renvoyée à une date ultérieure.

M. Sévère développe son interpellation sur l'ingérence du gouvernement dans l'instruction relative à l'assassinat du maire de Fort-de-France.

La suite de la discussion est renvoyée à une date ultérieure.  
Et la séance est levée.

## Le dernier survivant de Sidi-Brahim

La Chambre a accordé, avec le consentement du ministre de la guerre, le bénéfice de l'urgence à une proposition de M. Massabuau, tendant à accorder la croix d'officier de la Légion d'honneur au clairon Roland, le dernier survivant du combat de Sidi-Brahim, en 1846 et qui habite l'Aveyron, son pays d'origine.

Nous extrayons de l'exposé des motifs de la proposition le passage suivant, qui rappelle dans quelles conditions s'accomplit cet héroïque fait d'armes :

« Sidi-Brahim est certainement au premier rang des glorieux épisodes de la belle épopée africaine, et c'est là que les légendaires petits chasseurs du père Bugeaud, lancés à la poursuite d'Abdel-el-Kader, après la bataille d'Isly, succombèrent écrasés sous le nombre, après la plus héroïque des défenses. Ces glorieux, après soixante-huit ans passés, semblent s'estomper dans le recul de l'histoire, et comme le disait éloquentement le maire d'Oran à l'inauguration du monument de Sidi-Brahim, à l'instar de Léonidas et de Régulus, les héros de cette journée ont depuis longtemps conquis l'immortalité. »

« Et personne ne soupçonnerait qu'un de ces héros, dont le marbre a consacré le souvenir, attend gaillardement avec ses quatre-vingt huit

ans cette immortalité dans laquelle tous les autres sont entrés. »

« Ce héros, c'est Roland, le clairon du bataillon de Sidi-Brahim. Roland, c'est ce clairon blessé et prisonnier qu'Abdel-Kader se fit conduire pour qu'il sonnât la retraite à ses camarades qui se battaient. »

« Roland se redressa devant le vainqueur et sonna la charge. »

« Seul, malgré ses blessures, il s'échappa la nuit au milieu du massacre des captifs, et après de longs jours de faim et de souffrances, se trouva jusqu'aux lignes françaises. »

« Simple clairon de première classe, Roland, fut fait chevalier de la Légion d'honneur, et comme peu après à peine rétabli, il avait, marchant à la tête du bataillon, tué à lui seul plusieurs Arabes embusqués sur la route, le général Cavagniac, ne sachant plus quels honneurs décerner au clairon légionnaire, le fit hisser sur un canon et défilier triomphant devant le corps des troupes présentant les armes. »

## Les codicilles de M. Chauchard

Le *Matin* confirme et précise les indications que la presse a publiées sur les modifications qu'apporta M. Chauchard à son testament « deux jours après, dit notre confrère, que l'on était venu lui annoncer son élévation à la grand-croix de la Légion d'honneur. »

« Les legs aux diverses associations philanthropiques et mutualistes, ajoutés le *Matin*, disparurent tous ; les huit millions laissés aux employés du Louvre se transformèrent en trois millions ; par contre, la donation de M. Georges Leygues s'éleva de cinq aux quinze millions d'aujourd'hui. Tout le dire que M. Georges Leygues ignorait... »

« Le testament », olographe doit, d'ailleurs conformément à la loi, être prochainement déposé au greffe de la cour d'appel pour enregistrement. Si quelque scribe curieux se penche dessus, il pourra y voir les noms de toutes les sociétés — qui avant-hier, accompagnaient à pied le cercueil du défunt par les rues de Paris — jadis enrichies, aujourd'hui désertées par de malencontreux traits de plume du fondateur du Louvre. »

## Le crâne d'Haydn

Peu de temps après la mort du compositeur allemand Haydn, en 1809, le prince Nicolas Esterházy fit des démarches pour obtenir l'autorisation de transférer les restes du musicien dans le caveau de famille qu'il possédait aux environs du château d'Eisenstadt. Les autorités viennoises — Haydn avait été enterré dans un cimetière de la capitale autrichienne — accordèrent l'autorisation ; mais lorsqu'on ouvrit le cercueil, on constata avec stupeur que le cadavre n'avait plus de tête.

La police ouvrit immédiatement une enquête et ne tarda pas à découvrir le coupable dans la personne d'un collectionneur de crânes, un disciple du phrénologue Gall, un nommé Jean-Népomucène Peter, qui n'avait pas pu résister à la tentation de faire des études sur le crâne d'un génie aussi puissant que le fut Haydn. Il avait soudoyé un fossoyeur et trois de ses camarades qui lui avaient fourni le crâne.

Mais un jour, ce Peter tomba dans la misère et se vit obligé de se séparer de sa collection de crânes, qu'il distribua parmi ses amis. Le crâne d'Haydn fut donné à un nommé Rosenbaum. Lorsque la police se présenta chez celui-ci, Rosenbaum affirma que, sur la demande de sa femme il avait enterré le crâne, de même qu'un certain nombre d'autres, dans plusieurs cimetières de Vienne et, comme les policiers insistaient, il finit par leur remettre un crâne qu'on reconnut après comme étant celui d'un jeune homme. Rosenbaum, con-

vaincu de supercherie, jura qu'il s'était trompé et remit à la police un autre crâne qui se trouve encore aujourd'hui dans le caveau d'Eisenstadt.

Quant au vrai crâne d'Haydn, Rosenbaum l'avait caché. Ce n'est qu'au moment où il sentit lui-même la mort venir qu'il fit appeler son ami Peter et le pria de remettre la relique au Conservatoire de Vienne. Peter ne s'acquitta pas de cette mission. Il remit le crâne à un célèbre anatomiste viennois et c'est par l'intermédiaire de celui-ci que la tête d'Haydn est arrivée aux archives du Conservatoire.

## Journaux de luxe

S'il faut en croire les « Glasgow News », le métier de journaliste est bien agréable à Buenos-Ayres. Les hôtels les plus confortables des journaux de la vieille Europe et même de l'Amérique du Nord ne sont que des bouges misérables, comparés aux demeures de nos confrères argentins. Ces palais ont toute la somptuosité de résidences royales. Dans de magnifiques salons, les rédacteurs, coiffés de légers chapeaux de paille, assis sur des fauteuils ou des « divans » moelleux fument de longs cigares et dégustent lentement des limonades glacées. Ces rédacteurs, au dire des « Glasgow News », sont tous les descendants d'authentiques hidalgos espagnols ; ils croient déshonorer leurs aïeux, les « conquistas », s'ils renoncent au luxe qui les entoure. Pour se faire quelque vague idée du salon directorial, il convient de réunir par l'imagination les splendeurs de Fontainebleau et d'Yildiz-Kiosk (avant la dernière révolution).

Les bureaux (sic), comprennent une salle de bal, une bibliothèque ouverte au public et une petite infirmerie, où l'on trouve toutes les drogues, même celles qui ne font pas de publicité dans le journal. Un médecin s'y tient en permanence ; il donne gratuitement des consultations à tous les rédacteurs, typographes, abonnés et lecteurs.

Sur le toit du palais s'élève une colossale sirène à vapeur qui déchire l'air de cris affreux, aussitôt que parvient au journal une nouvelle importante. Elle n'hésite point à réveiller toute la ville au milieu de la nuit. Chacun de ces tapages nocturnes est puni par une forte amende ; mais le journal n'en a cure ; il sait que le public paiera.

## INFORMATIONS

### Elections législatives

Résultat du scrutin qui a eu lieu à Chinon pour pourvoir au remplacement de M. Leffet, radical, décédé.  
Inscrits, 25 772 ; votants, 20 530. MM. Lemesle, conseiller général, progressiste, 10 575 voix ; Foucher, radical, 7 015 ; Lyon, radical, 2 298 ; Juvinet, radical-socialiste, 1 927 ; Ducos de la Haïlle, socialiste unifié, 773. Ballottage.

### Tremblements de terre

Ainsi que le *Journal du Lot* le publiait dans son service de dépêches de samedi, les secousses sismiques qui, dans la journée de vendredi, ont bouleversé le Midi de la France, n'ont pas seulement provoqué d'énormes dégâts matériels. Nombreuses sont, hélas ! les personnes qui ont trouvé la mort parmi les décombres.

Mais déjà les populations, revenues de leur panique, organisent les secours, et l'on peut espérer que les malheureux encore ensevelis à l'heure actuelle sous les ruines de leurs demeures, pourront être arrachés à l'horreur d'une tragique agonie.

M. Bourget, directeur de l'Observatoire de Marseille, déclare que le passage de l'onde sismique a été cons-

taté entre 9 h. 15 et 9 h. 40. Il y a eu quatre secousses : la première a été ressentie exactement à 9 h. 15, elle a duré deux secondes ; après une pause d'une seconde, une deuxième secousse de quatre secondes a été ressentie ; et enfin, deux secousses très légères se sont manifestées à 9 h. 40.

Le désastre est immense : une des plus riantes contrées de la Provence se trouve ravagée, et de nombreuses personnes ont trouvé la mort.

M. Maujan, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, s'est rendu dans les Bouches-du-Rhône pour distribuer les premiers secours au nom du gouvernement.

Les communes de St-Cannat, Lambesc, Rognes, Puy-Sainte-Réparate, Vernègues, Polissane, Salon ont été fortement éprouvées.

Le nombre des victimes s'élèverait, d'après les derniers renseignements, à 42 morts et 200 blessés. Il est à craindre que ce nombre soit dépassé, car on retrouve à tout instant des victimes sous les décombres des maisons.

De nouvelles secousses de tremblement de terre ont été ressenties dimanche, dans les Bouches-du-Rhône le Var, la Loire et le Gard également.

### Un volcan éteint

M. Oppermann, ingénieur des mines en retraite, qui connaît admirablement le département a émis cette opinion :

« Nous avons dans les Bouches-du-Rhône un volcan éteint ou plus exactement un terrain où mamelon basaltique, connu sous le nom de « volcan de Beaulieu ». Ce volcan est précisément situé au centre de la circonférence sur laquelle se trouvent les villages éprouvés. »

La basalte qui s'est formée au moment où la terre était en ébullition a laissé en se refroidissant de profondes crevasses qui rendent ce point du territoire plus sensible aux secousses sismiques.

Soit, que ce qu'on appelle l'épicentre du tremblement de terre et qui est le point de départ des secousses, puisse être fixé à Beaulieu ; soit que les secousses viennent de loin, il est évident que celles-ci ont trouvé dans la région des villages éprouvés, un terrain propice pour se développer.

### MM. Caillaux et le général Picquart au Mans

Dimanche, à 11 h. 30, sont arrivés en gare du Mans, MM. Caillaux, ministre des finances et le général Picquart, ministre de la guerre. Dans le train qui les a amenés se trouvaient également MM. Cordelet, sénateur, et Galpin, député de la Sarthe.

Les ministres ont été reçus en outre par M. Le Bert, sénateur ; Laroche et Bouttié, députés. Le préfet de la Sarthe et le maire du Mans, leur ont également souhaité la bienvenue.

Le cortège s'est ensuite dirigé sur le champ de tir où a lieu le concours de tir.

Un grand banquet est donné à midi 30 en l'honneur des ministres.

Au concours de tir du Mans, le premier prix des Sociétés (fusil), revient à la Société régimentaire des anciens militaires de la Gironde.

Au banquet, M. Caillaux a exprimé au général Picquart tout le plaisir qu'il éprouvait à lui souhaiter la bienvenue dans la Sarthe ; puis il a fait l'éloge des tireurs et félicité les organisateurs du concours.

Le général Picquart prononça un discours uniquement consacré à l'utilité du tir. Il félicita les Sociétés de tir dont l'œuvre complète celle des Sociétés de gymnastique.

### L'Enquête sur la marine

Parmi les documents que la sous-commission d'enquête de la marine a découverts dans le dossier Dupont, et dont la présence en ce dossier lui a paru étrange, se trouvent une lettre confidentielle de l'amiral Touchard au ministre de la marine sur ses rapports avec M. Monis, ministre de la justice ; des notes sur les interpellations de M. Monis au Sénat, des rap-



ports de police envoyés par un préfet sur les Syndicats des arsenaux, des rapports sur les poudres et chaudières, des rapports d'attachés navals à l'étranger.

Certains de ces rapports présentent un intérêt de premier ordre : un dossier sur l'obus P, des photographies de lettres de l'amiral Bienaimé, en activité de service, à M. Vittone, chef du secrétariat de M. Pelletan ; un rapport de police racontant comment M. Ch. Dumont explique l'hostilité marquée par un directeur d'un journal à M. Thomson.

Il convient de faire remarquer que beaucoup de ces documents, notamment les rapports d'attachés navals et le dossier sur l'obus P, sont des documents originaux.

#### Le sabotage des lignes télégraphiques

On signale de nouveaux actes de sabotage sur des lignes télégraphiques ou téléphoniques ainsi que sur des lignes de chemin de fer. Deux fils de transmission de signaux ont été coupés vendredi soir vers dix heures, entre les gares de Becon-les-Bruyères et Courbevoie. Ces fils intéressent les voies montantes et descendantes de la ligne Paris-Versailles. Une rapide réparation a été faite.

Près du passage à niveau de Trilport (Seine-et-Marne), une grande quantité de fils télégraphiques destinés au circuit de Cologne ont été dérobés. Les fils, formant couronnes, étaient déposés sur le talus de la ligne de l'Est.

Les fils téléphoniques et télégraphiques ont été coupés l'autre nuit sur les lignes de Champigneulle et de Moncel, près de Nancy.

Le fil de la sonnerie annonçant les trains a été coupé sur la ligne d'Armentières, à environ 250 mètres de la halte de Sallaumines. Les deux individus, auteurs de ce sabotage, ont été poursuivis par le chef cantonnier, mais ils n'ont pu être rejoints.

#### Confit hispano-marocain

Des nouvelles importantes sont apportées par tous les indigènes venant de Moulouia et d'au delà. Le conflit entre Espagnols et la puissante confédération des Guélaïas serait parvenu à l'état aigu, et les hostilités sont imminentes. A toutes les tentatives de Espagnols pour venir exploiter les mines que le rogi leur a concédées dans le Rif, les Guélaïas leur ont opposé une résistance intraitable, disant que jamais ils ne toléreraient un empiétement quelconque sur leur territoire.

Le général Marina, qui vient d'effectuer un voyage à Madrid, semble être revenu avec des intentions précises et énergiques. Il a commencé par interdire le marché de Melilla aux Guélaïas ; puis, sur son ordre, une reconnaissance est partie de Cabo-del-Agua pour négocier avec les Keddana leur alliance ou au moins leur neutralité.

Cette reconnaissance est rentrée directement à Melilla, avec tout le reste de la garnison du bordj de Cabo-del-Agua, qui se trouve ainsi évacué.

Maintenant une colonne est formée à Melilla même, et d'un instant à l'autre, elle va partir en expédition contre les Guélaïas. Suivant certains renseignements, elle serait même déjà en route, et c'est là l'explication de tous les mouvements de troupes et des armements qu'on signalait de Melilla ces temps derniers.

On mande d'Oudjda que, d'après des renseignements indigènes, le conflit entre les Espagnols et la tribu des Guélaïas va se précipiter. Une expédition serait en préparation à Melilla, où le général Marina concentrerait ses troupes. La colonne se mettrait en marche incessamment.

De leur côté, les Guélaïas se préparent à la résistance. La guerre sainte

est prêchée dans toutes les tribus. Les troupes espagnoles qui occupaient le bordj du cap de l'Eau ont été appelées pour participer à l'expédition.

#### La mission turque à Paris

La mission extraordinaire ottomane, chargée de notifier au président de la République l'avènement du sultan Medmed V, est arrivée à Paris, venant de Rome, dimanche, à 2 h. 20, à la gare de Lyon. Elle a été reçue avec le cérémonial d'usage.

Le chef de la mission, le *ghazi* (victorieux) maréchal Mouktar Pacha est une des personnalités les plus illustres de Turquie. Le maréchal, qui est en uniforme khaki, sans aucune décoration, à sa descente du train, après que Naoum Pacha, ambassadeur de Turquie à Paris, lui eût présenté les différentes personnalités attachées à sa suite, présente le général Samy Pacha et Loufi Bey, premier chambellan du sultan, venus avec lui de Constantinople.

#### Association Emile Zola

On annonce la formation, sous le nom d'Association Emile Zola, d'une Association « ayant pour but d'honorer la mémoire d'Emile Zola et de propager parmi les générations nouvelles les grandes idées qui furent les principes de son œuvre et de sa vie. Le caractère de l'Association est essentiellement littéraire, philosophique et social, en dehors de tout objet politique. »

Le comité directeur est ainsi composé : président, M. Louis Havet, professeur au Collège de France ; vice-présidents, MM. Th. Duret et Alfred Bruneau ; secrétaire général, M. Paul-Hyacinthe Loysen ; trésorier, M. Lucien Hauser.

Dans le comité, nous relevons les noms de MM Antoine, directeur de l'Odéon ; Anatole France, Georges Lecomte, Paul et Victor Marguerite, Pierre Mille, Jean Pschiri, Gabriel Séailles, Séveride, docteur Toulouse, etc.

#### Petites Nouvelles

Par décret rendu en exécution de la loi de séparation, sont attribués à l'Etat les documents, livres et manuscrits contenus dans la bibliothèque ayant appartenu au séminaire de Saint Sulpice, à Paris.

Le commerce de la France dans les cinq premiers mois de 1909 accuse une augmentation de 127 546 000 fr. aux importations et de 142 349 000 fr. aux exportations sur la période correspondante de 1908.

Dix-sept Sociétés parisiennes, dont la plupart des membres sont Provençaux, Languedociens et Catalans, ont fêté Mistral samedi et dimanche.

Qui se serait douté que les fameux frères siamois aient une postérité ? Les journaux new-yorkais annoncent que le fils de l'un d'eux a été tué par la foudre. Il était âgé de dix-sept ans et, disent les journaux, sourd-muet.

D'après un télégramme reçu de Bizerte par M. Georges Berry, député, les vivres manqueraient absolument en cette ville à la suite de la grève des inscrits maritimes, et les autorités locales demandent des secours.

On annonce que le forçat Deloit, qui a reçu l'aveu de Courtois, est arrivé samedi soir à Versailles, où il a été écroué à la prison. Il était accompagné d'un autre forçat nommé Ladive, auquel il aurait rapporté aussitôt le propos de Courtois innocentant Renard.

## CHRONIQUE LOCALE

### MORT DE M. PAULIAC

Sénateur du Lot

La démocratie du Lot vient d'éprouver une grande perte : un de ses chefs les plus distingués, un de ses meilleurs soutiens, le sénateur Pauliac, est décédé lundi matin, à Enghien.

Ce fut avec enthousiasme qu'il y a 6 mois, le 3 janvier 1909, la démocratie du Lot convoquée pour pourvoir au remplacement du sénateur Béral, avait appelé à nouveau à l'honneur de la représenter, le président du Conseil général.

La démocratie du Lot prenait ainsi une revanche et c'était une réparation qu'elle donnait à l'homme politique dévoué, à un républicain sincère qui avait été battu au renouvellement sénatorial de 1906.

Bien que chacun connut le mauvais état de santé de M. Pauliac, personne ne s'attendait à une fin si proche, et c'est avec émotion que la nouvelle de la mort du sénateur du Lot a été apprise dans le département.

M. Pauliac était une de ces belles figures qui attirent la sympathie ; et certes ils sont nombreux ceux-là qui ont eu recours à ses conseils, et qui peuvent dire combien ces conseils, ces avis étaient judicieux, marqués au coin de la probité la plus pure et du bon sens le meilleur.

Ses efforts surtout se portaient sur les questions de l'agriculture, de l'élevage ; nos populations rurales se souviendront longtemps des précieuses indications qu'en toute occasion il ne cessait de leur prodigier dans les comices agricoles.

Après de douloureuses souffrances, supportées avec un calme et une résignation parfaits, M. Pauliac disparaît ; mais son rôle politique a été suffisamment grand et beau pour que dans notre pays où son action s'exerça si longtemps et avec tant d'autorité, les démocrates conservent le souvenir de ce citoyen auquel ils donneront de si sérieux gages de sympathie et de confiance.

Avec tous les républicains qui ont pris part aux luttes menées par le regrettable disparu pour son parti, le *Journal du Lot* s'incline avec respect devant le cercueil de ce vaillant serviteur de la démocratie, le sénateur Pauliac.

#### LE JOURNAL DU LOT.

#### Notes biographiques

Louis-Joseph Pauliac, naquit à St-Cirgues le 1<sup>er</sup> octobre 1843.

Avocat, il occupa pendant de longues années une place importante au barreau de Figeac.

Sa carrière politique commença le 7 novembre 1875, date à laquelle il fut élu conseiller d'arrondissement du canton de Latronquière : en 1886, il fut élu conseiller général du même canton, qui jusqu'à ce jour lui renouvela ce mandat.

En 1891, le siège du général Campenon, sénateur inamovible, décédé, fut attribué au département du Lot, ce qui porta à 3 le nombre des sénateurs dans notre département.

Le 31 mai 1901, M. Pauliac fut élu sénateur du Lot par 372 voix : réélu en 1897 par 385 voix, il fut battu en 1906, mais le 31 janvier 1909 les délégués sénatoriaux le proclamaient sénateur par 438 voix.

A la mort du regrettable Verninac, le Conseil général du Lot nommait en août 1901, M. Pauliac président de l'Assemblée départementale et depuis

cette époque, tous les ans le Conseil général renouvelait sa confiance à M. Pauliac.

Ajoutons, pour compléter ces notes biographiques que M. Pauliac était maire de la commune de Saint-Cirgues depuis le 20 mai 1892.

#### Les obsèques

Les obsèques de M. Pauliac seront célébrées mercredi matin.

L'inhumation aura lieu dans le cimetière de Fourmagnac où repose sa femme, décédée il y a plusieurs années.

#### C'est... troublant !

Pour tout argument, le confrère du Boulevard nous renvoie à un article qu'il publia au lendemain des fêtes.

Or, comme c'est justement cet article qui a fait l'objet de nos observations, parce que l'on y constatait des regrets, des félicitations, des critiques, mais tout cela de façon si vague, si imprécise, nous nous empressons de répéter que les journaux d'opposition eurent, seuls, dans leurs critiques, de la netteté, de la franchise.

Querelle d'allemand, dit le *Republicain* !

N'est-ce pas que c'est là une habile échappatoire ! mais à coup sûr bien moins exquise que cette accusation, qui nous accable (!), de nous « en tirer par une pirouette !! »

Il est des mots, des expressions que certaines gens feraient mieux de ne jamais prononcer : parmi ces mots nous relevons « pirouette », et parmi ces gens nous signalons les manitous du *Republicain*.

Pirouette ! mais avec tout le public, de toutes opinions, nous avions cru que ce jeu était très en honneur spécialement au *Republicain* ; chacun en effet, ne se souvient-il pas, — car le fait est récent, tout récent, — avoir vu, les gens du *Republicain*, virevolter avec élégance peut-être, mais avec moins de succès que les quasi-derviches tourneurs d'un cirque connu ?

Pirouette ! Mais quand après 2 mois de lutte violente on a défendu les Ayroles, les Meulet, les Cadiegues, toute la réaction du Lot contre les candidats du parti radical, puis, quand abandonnant la réaction, peut-être parce qu'il n'y a plus de profits, on veut pénétrer dans ce parti radical hier si honni, allons donc, « pirouette » est une expression que les gens du *Republicain* devraient se garder d'employer à jamais !

Et c'est pourquoi nous nous croyons tenus de crier encore en présence des réponses imprécises, des explications... troublantes, des expressions... inconscientes en usage chez les confrères du Boulevard : « Qu'est-ce qu'ils veulent, qu'est-ce qu'ils demandent enfin ? »

LOUIS BONNET.

#### A la Chambre

A la suite du tirage au sort des bureaux de la Chambre qui a eu lieu le vendredi 11 juin, M. Bécays fait partie du 1<sup>er</sup> bureau, M. Malvy, du 3<sup>e</sup> bureau, et M. Munin Bourdin, du 9<sup>e</sup> bureau.

#### Distinction honorifique

La médaille d'honneur en bronze de l'assistance publique est accordée à M. Gaillard Jules, préposé de l'hospice de Cahors et ancien pupille de cet Hospice.

M. Gaillard, était employé comme infirmier depuis l'âge de 15 ans. Durant ses 30 années de services il a fait preuve du plus grand dévouement. Nos félicitations.

#### Contributions directes

Par arrêté du 10 juin, M. Privat, surnuméraire attaché à la direction du Tarn, est nommé en la même qualité à la Direction du Lot.

#### Ecole de Saint-Maixent

Dans la liste des sous-officiers admis à la suite de épreuves orales d'admission à l'Ecole militaire d'infanterie de Saint-Maixent, nous relevons le nom de M. Morel, sergent au 7<sup>e</sup> d'infanterie.

#### L'Amicale des instituteurs et institutrices du Lot

L'assemblée générale des membres de cette intéressante association aura lieu samedi 19 juin, dans les salles de l'école des garçons de Figeac. Après la réunion, un banquet, présidé par M. Préfet du Lot, sera servi dans ce même établissement.

#### Mairie de Cahors

Le maire de la ville de Cahors, Vu l'article 97, § 1<sup>er</sup> de la loi du 5 Avril 1884,

#### ARRÊTE :

##### Article premier

Les dépôts de décombres provenant de démolitions et autres causes, qui étaient établis sur le Quai Cavaignac et la Promenade des Tours sont momentanément supprimés.

Défense expresse est faite aux charretiers et autres d'y déposer des décombres, pierres et objets quelconques à partir de ce jour.

##### Article deuxième

Les décombres de toute nature, doivent d'ores et déjà, être déposés dans l'enclos de la rue de la Caserne, en commençant par le bas de la dite rue et l'Avenue du Nord.

##### Article troisième

Les contraventions aux dispositions du présent Arrêté seront poursuivies conformément à la loi.

##### Article quatrième

M. le commissaire de police et les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent Arrêté.

A Cahors, en l'Hôtel de Ville, le sept Juin mil neuf cent neuf.

#### Le Maire,

D<sup>r</sup> P. DARQUIER.

#### Vu et approuvé

Cahors, le 10 juin mil neuf cent neuf

#### P. le Préfet

#### Le Secrétaire Général

VACHAL.

#### Service vicinal

Par arrêté, M. Broudiscol (Pierre), a été nommé cantonnier du service vicinal dans le département du Lot.

#### La situation agricole

L'*Officiel* publie, d'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture, les renseignements sur la situation agricole.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique :

Les conditions climatiques du mois ont été défavorables à la végétation ; les céréales sont généralement belles, néanmoins certaines d'entre elles sont envahies par les mauvaises herbes. Les prairies promettent des rendements satisfaisants et les cultures sarclées se présentent dans de bonnes conditions. La vigne est belle et exempte jusqu'à ce jour des maladies cryptogamiques. Les cultures potagères sont dans une situation normale.

#### Cour d'assises du Lot

La Cour d'assises du Lot (2<sup>e</sup> session) s'est réunie à Cahors lundi matin, sous la présidence de M. Ducasse, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Grimal et Labatut, juges au tribunal civil de Cahors.

La première affaire est celle de nommer Crubilié, né au Vigan en 1863, inculpé de vol de poules dans des lieux clos.

L'audience est ouverte à 11 heures et demie. M. Vilotte occupe le siège du ministère public et M<sup>e</sup> du Mas est assis au banc des défenseurs.

La Cour procède à la formation du jury : celui-ci constitué, on fait l'appel des témoins, puis M. Bonnefous, greffier en chef donne lecture de l'acte d'accusation.

#### ACTE D'ACCUSATION

Au cours des mois de novembre et de décembre 1908, de nombreux vols de volailles furent commis dans différentes communes de l'arrondissement de Cahors.

C'est ainsi que dans la nuit du 21 au 22 novembre, un vol de cette nature fut commis au préjudice des époux Lapière propriétaires au hameau de la Sourde, commune de Crayssac. Le malfaiteur s'empara de dix poulets qui étaient enfermés dans une cabane en pierre, sur laquelle il pratiqua une ouverture qui lui permit de s'emparer des volailles.

Dans la nuit du 11 au 12 décembre, les époux Guilhem, demeurant au hameau de Cluzel, commune de Pontcirq, furent également victimes d'un vol de quinze poules qu'ils avaient enfermés dans un bâtiment à usage de poulailler, situé à 500 mètres de leur maison d'habitation. Le malfaiteur avait arraché la gâche de la serrure de la porte d'entrée qu'il avait pu ainsi ouvrir.

D'autres vols de volailles ont été encore constatés dans la nuit du 8 au 9 décembre 1908, à Castel franc et à Labastide-du-Vert, au préjudice des époux Caminade, des époux Pontié et des époux Maradènes. Dans la nuit du 6 au 7 novembre de la même année, au préjudice du sieur Aigé, à Labastide-du-Vert, et enfin dans la nuit du 6 au 7 novembre de la même année, au préjudice des époux Vassal, à Catus.

Tous ces vols commis dans les communes limitrophes, semblaient, à raison de cette circonstance, et aussi de la similitude des procédés employés, avoir été commis par le même individu.

Les soupçons se portèrent sur plusieurs personnes. L'une d'elles, un sieur Rigal, fut même l'objet d'une information, mais son innocence ne tarda pas à être établie et il bénéficia d'une ordonnance de non-lieu.

Les recherches paraissent ne pas devoir aboutir, lorsqu'un sieur Saisat, menuisier à Mercuès, désigna le sieur Crubilié comme pouvant être l'auteur des vols. Une information fut ouverte contre cet individu, qui se sachant soupçonné, avait quitté le pays à la suite du dernier vol, pour se réfugier à Agen, où il fut surpris vendant des volailles que dans la nuit du 20 au 21 décembre il avait soustraites dans une commune du Lot-et-Garonne.

Arrêté et incarcéré à Agen, Crubilié fut condamné à raison de ce dernier vol à six mois d'emprisonnement et à la rélegation, par un jugement du tribunal correctionnel d'Agen, que la cour d'appel a confirmé par un arrêt en date du 17 janvier 1909. Il fut ensuite transféré à Cahors.

Au cours des différents interrogatoires qu'il a subis, Crubilié a nié être l'auteur des vols dont il est inculpé. Il se défend même d'être allé dans les communes où les vols ont été commis.

Mais sa dénégation sur ce point ont été reconnues mensongères. L'information a établi qu'il y avait été rencontré par différentes personnes, dont plusieurs affirment l'avoir vu, poussant devant lui une brouette sur laquelle était placée une corbeille recouverte d'un sac ; d'autres ont même remarqué en sa possession des volailles. Il en est enfin un certain nombre qui lui ont causé et qui il a déclaré s'appeler « Rigal » alors que dans son pays d'origine, il est connu sous le nom de « Rigal » ou de « Riga-

l'Auvergnat.

— Ah diable, fit le capitaine en s'emparant du portefeuille.

— Reconnez-le-vous à nos conventions ?

— Bah !... puisque c'est dit.

— Alors, vous nous attendrez demain ?

— Demain, soit.

— A quatre heures ?

— A quatre heures.

Pascal s'éloigna, tandis que Davidson muni du portefeuille, gagnait rapidement son canot.

Un instant après, il sortait du port de Brest et se dirigeait vers son navire.

Ce colloque l'avait un peu dégrisé ; quelques pâles rayons de lune éclairaient la rade ; Davidson, un peu soucieux, regardait à droite et à gauche comme un homme qui n'a pas la conscience bien tranquille.

Décidément cette affaire commençait à lui sembler extraordinaire.

Il avait entendu parler du forçat évadé du bagne, et malgré tout ce qu'il pouvait se dire à ce sujet, il n'arrivait pas à se convaincre qu'il n'eût pas affaire à quelque criminel empressé de se soustraire à la justice.

Pendant qu'il réfléchissait de la sorte, Davidson remarqua avec un certain étonnement que depuis quelques minutes une barque suivait son sillage.

Le capitaine ordonna à ses hommes de doubler de vitesse.

La barque qui le suivait imita ce mouvement, et comme le trois-mâts de Davidson n'était pas fort éloigné, les deux canots l'accostèrent presque en même temps.

Décidément c'était bien à lui que l'on en voulait, et Davidson prit aussitôt résolument son parti.

Il se leva, invita le patron de la mystérieuse barque à le suivre, et ils montèrent sur le pont.

Quelques secondes après, ils se trouvaient tous les deux dans la cabine du capitaine.

L'homme qui avait suivi Davidson était grand, sec et maigre ; il avait deux petits yeux gris dont le capitaine sentit les regards pénétrer jusqu'à sa conscience.

— Vous êtes le capitaine Davidson ? dit-il presque aussitôt.

— Moi-même, répondit Davidson.

— Ce trois-mâts vous appartient.

— Oui, monsieur.

— Et vous devez partir demain ?

— Demain, à la marée.

Il y eut une pause.

— C'est bien ce que l'on m'avait dit, poursuivit l'inconnu, et tous les renseignements concordent ; veuillez continuer vos réponses, je vous prie.

Davidson redressa le front,

(A suivre).

FEUILLETON DU Journal du Lot 67

## LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE

### Deuxième partie

#### Epilogue

En Rade

La rade de Brest présente un des plus splendides spectacles que la nature puisse offrir au regard de l'homme.

Figurez-vous une enceinte qui n'a pas moins de six lieues de circonférence, fermée par un pays pittoresquement accidenté et qui ne laisse à la mer pour y pénétrer qu'une étroite ouverture au milieu de laquelle même un rocher élève sa pointe aiguë et dentelée.

On y enfermerait facilement plusieurs escadres.

Quand le ciel est beau, que la mer est calme, qu'aucun vent du nord-ouest n'agite la surface de l'eau, la rade reste unie comme un lac, et les vaisseaux et les frégautes mirent doucement leurs mâtures légères dans ses flots profonds.

I y règne un grand mouvement.

Les petits caboteurs entrent et sor-

tent présentant à la brise leurs voiles grises ; mille canots avec leurs flammes rouges, bleues et blanches, passent rapides en traçant dans l'onde un sillon bordé d'écumées ; de petites embarcations de plaisance vont et viennent, lancées par de vigoureux rameurs. C'est une allée et venue incessante, tout le monde alerte, actif, empressé, des hommes habitués aux caprices de la mer, et qui savent le prix d'un rayon de soleil ou d'un vent favorable.

La rade de Brest n'est pas toujours docile, en effet, et elle a, comme l'Océan, ses jours de colère et de fureur aveugle.

Quelquefois le ciel se couvre tout à coup de nuages épais et noirs, le vent se prend tout à coup à souffler avec une âpre violence du côté de la haute mer et on l'entend s'élever comme un vague mugissement du sein des flots.

A ces symptômes connus et redoutés, les frères embarcations se hâtent de regagner le port, sloop et chasse-marées disparaissent, cherchant un abri dans la première crique venue et il ne reste plus sur la rade que ces majestueux vaisseaux de ligne dont la masse inerte et passible semble défier les fureurs de l'ouragan.

Le trois mâts du capitaine Davidson occupait le point de la rade qui se trouve le plus rapproché du village de Lanignon ; il avait choisi cette position

pour y chercher vraisemblablement un abri contre les bourrasques du nord-Ouest et, dans cet endroit, en effet, il pouvait défer facilement tout les caprices et toutes les violences du vent.

Depuis qu'il était à l'ancre d'ailleurs, le navire du capitaine Davidson n'avait point eu à redouter d'ouragans. La mer avait été presque constamment paisible, le ciel très pur et le vent s'était montré jusqu'alors élément.

La veille du jour où les passagers devaient se rendre à bord, le capitaine avait fait ses adieux au café de la Mère Ango.

Il était huit heures, un canot l'attendait à la cale de la Mâturie ; le capitaine sortit en flûissant une énorme pipe en écumé, qui avait fait plusieurs fois déjà le tour du monde.

Le capitaine s'était livré à d'abondantes libations mais il conservait encore le pied marin et nul n'eût pu reconnaître qu'il avait dépassé les limites honnêtes de la tempérance.

En arrivant à la cale, le capitaine héléla ses hommes, et aussitôt quatre avirons se levèrent en l'air, comme à un signal convenu.

Le capitaine fit quelques pas sur la pente raide de la cale.

Tout à coup et avant qu'il eut eu le temps de se rapprocher de ses marins, un homme qui se tenait collé contre une borne de bronze marcha vivement

à lui et lui frappa fortement sur l'épaule.

— Qui va là ? cria-t-il d'une voix de stentor.

— Chut, fit l'apparition.

— Que voulez-vous ?

— Ne me reconnaissez-vous pas ?

Qui êtes-vous ?

L'inconnu s'approcha ; c'était Pascal ; Davidson poussa une exclamation.

— Ah ! ah ! dit-il, fort bien, j'y suis... Eh bien ?

Eh bien, nous sommes prêts.

Je pars demain.



lou ». Il convient d'ajouter que, rencontré par l'un des propriétaires volés, dans une auberge de Mercuès, commune voisine de celles habitées par les victimes des vols, et où il est démontré qu'il a rendu des volailles, il s'empressa de prendre la fuite, et qu'enfin des empreintes relevées au moment de l'un des vols sont identiques aux empreintes de ses chaussures.

Crubilié, prévenu de tous ces vols, a bénéficié d'un arrêt de non-lieu de la chambre des mises en accusation de la cour d'appel d'Agen, en ce qui touche les vols commis au préjudice des époux Caminade, des époux Pontié et Maradénes, des sieurs Agié et des époux Vassal, les charges relevées à son encontre n'ayant pas paru suffisamment graves ; mais sa culpabilité est nettement établie en ce qui touche les vols commis au préjudice des époux Lapière et Guilhou.

Il n'en a pas moins persisté dans ses dénégations. Il reconnaît simplement être allé à Mercuès, et y avoir rendu des volailles dont il n'a pu, d'ailleurs, établir la provenance d'une façon plausible.

Crubilié, qui est un malfaiteur dangereux, a subi de nombreuses condamnations. Il ne paraît se livrer à aucun travail.

En conséquence, le nommé Jean Crubilié est accusé d'avoir :

1° A Crayssac, du 12 au 22 novembre 1908, en tous cas dans le courant de la dite année, frauduleusement soustrait une certaine quantité de volailles au préjudice du sieur Lapière, et ce, à l'aide d'effraction extérieure pour pénétrer dans un lieu clos ;

2° A Ponticq, du 11 au 12 décembre 1908, en tous cas dans le courant de la dite année, frauduleusement soustrait une certaine quantité de volailles au préjudice des époux Guilhou, et ce, à l'aide d'effraction extérieure pour pénétrer dans un lieu clos.

La lecture de l'acte d'accusation terminée, le président procède à l'interrogatoire de l'accusé qui nie les faits dont il est accusé.

Les témoins sont ensuite entendus, puis M. Vilotte, dans un sévère réquisitoire, réclame une condamnation contre Crubilié qu'il représente comme un malfaiteur dangereux.

M. Du Mas, en excellents termes, présente la défense de Crubilié ; mais sa tâche est bien rude, l'accusé n'étant pas un de ces personnages qui attirent la sympathie et la pitié.

Le jury, après quelques moments de délibération, rapporte un verdict affirmatif mitigé par les circonstances atténuantes.

Crubilié est condamné à 2 ANS DE PRISON ET À LA RÉLÉGATION.

#### Audience du mardi

##### Affaire Teulière

A cette audience est appelée l'affaire Teulière Louis-Henri, coiffeur, tailleur, carillonneur, à Bagnac, né le 8 juin 1877 à Bagnac, inculpé d'avoir tué sa femme, le 13 novembre 1908.

Cette affaire qui a passionné vivement l'opinion publique dans l'arrondissement de Figeac, attire un nombreux public pour assister aux débats. L'audience est ouverte à 11 heures et demie.

M. Vilotte, procureur de la République soutient l'accusation, M<sup>e</sup> Faure, présente la défense de Teulière.

Aussitôt le jury constitué et après que l'appel des témoins est fait, M. Bonnefoux, greffier en chef donne lecture de l'acte d'accusation.

#### ACTE D'ACCUSATION

Le sieur Henri Teulière, qui exerce à Bagnac les professions de coiffeur, de tailleur et de carillonneur, habitait son domicile le 13 novembre de l'année dernière vers trois heures de l'après-midi pour se rendre à Figeac. Il venait d'avoir une discussion assez vive avec sa femme, Eugénie de Guirard, à qui il reprochait son incontinence, discussion à la suite de laquelle il résolut de lui donner la mort. Se trouvant sans argent pour effectuer ce voyage et acheter l'arme qui devait servir à la réalisation de son dessein criminel, il emprunta 22 francs à deux de ses amis.

Peu après son arrivée à Figeac, il se rendit chez un armurier et acheta un revolver à cinq coups et dix cartouches dans le but a-t-il dit, de s'en servir contre sa femme s'il la trouvait en faute. Son intention bien arrêtée était au contraire d'exécuter le crime projeté dès son retour à Bagnac. En effet, après avoir fait l'acquisition du revolver, il se rendit au buffet de la gare où, après avoir pris une consommation, il écrivit à M. le Maire de Bagnac, une lettre dans laquelle il déclarait que sa femme ne l'aimait plus, qu'il avait surpris en flagrant délit d'adultère avec deux individus et que « dans ces conditions ne pouvant être unis dans la vie, ils allaient s'unir dans la mort ».

Il garda cette lettre sur lui et revint à Bagnac où il arriva à cinq heures du soir. Après s'être rendu à l'Eglise pour aider sa femme à sonner les cloches, Teulière provoqua une nouvelle scène motivée par les mêmes raisons que la discussion précédente. Cette scène se continua entre les deux époux après leur rentrée à la maison et leurs deux jeunes enfants en furent les témoins.

Au cours de la querelle l'accusé sortit le revolver de sa poche et fit feu à bout portant et à deux reprises sur la malheureuse femme qui fut atteinte par un des projectiles à la face au-dessous de l'œil gauche et sur le crâne à deux centimètres du sourcil gauche. La mort fut à peu près instantanée.

Son crime accompli Teulière alla se constituer prisonnier après avoir simulé une tentative de suicide, en se tirant un troisième coup de revolver qui ne trouva que sa casquette. Il remit en même temps à M. le Maire de Bagnac la lettre qu'il avait écrite au buffet de Figeac.

L'accusé prétend qu'il a agi sous l'empire d'une crise nerveuse et pour venger son honneur conjugal ; mais les allégations sont démenties par toutes les données de l'information.

La malheureuse victime jouissait en effet d'une excellente réputation à tous les points de vue. Elle a toujours eu une conduite irréprochable et Teulière lui-même n'a certainement jamais cru aux prétendues infidélités de sa femme. Il faut chercher ailleurs le véritable mobile qui a armé son bras.

Il se livrait lui à la débauche et à des dépenses exagérées ; il gaspillait son argent en voyages et en acquisitions inutiles. Sa femme qui avait déjà fait pas mal de sacrifices pour lui, refusait de lui donner de l'argent ou de lui faciliter les moyens de s'en procurer.

Telle est la seule raison qui a armé le bras de l'assassin.

La préméditation n'est pas douteuse, le revolver acheté par lui à Figeac avec l'intention bien arrêtée de s'en servir dès son retour à Bagnac, la lettre écrite au buffet de la gare ne peuvent permettre le moindre doute à ce sujet. Déjà l'année précédente il avait menacé de mort sa femme avec un revolver que cette dernière lui avait pris.

Teulière a cherché à atténuer sa culpabilité en prétendant qu'il ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés mentales et qu'il est sujet à des crises nerveuses qui lui enlèveraient une partie de sa responsabilité ; mais un supplément d'enquête ordonné par la Chambre des mises en accusation a contredit ses dires.

En conséquence, le nommé Teulière Louis-Henri, coiffeur, est accusé d'avoir :

A Bagnac le 13 novembre 1908, en tous cas depuis moins de dix ans, volontairement donné la mort à Jeanne-Marthe (dite Eugénie) de Guirard, son épouse et ce avec préméditation.

Crime prévu et puni de peine afflictive et infamante par les articles 295, 296, 297 et 302 du Code Pénal.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le Président procède à l'interrogatoire de Teulière.

Teulière répond avec animation aux diverses questions qui lui sont posées ; rarement accusé s'est défendu avec autant de volubilité. Il a répondu à tout et évidemment il essaye de mettre les torts sur sa femme, sur sa victime qui ne l'aimait pas dit-il, qui lui refusait même ses caresses.

Tout ce que l'on a raconté sur lui est faux : aucune accusation n'est sérieuse ; et durant une heure et demie Teulière se défend, tente d'excuser son crime.

A 1 h. 1/2 l'audience est suspendue. A 2 heures, l'audience est reprise. Le défilé des témoins commence.

Il y en a 28 dont 23 à charge et 5 à décharge.

Tous accusent Teulière d'être un débauché, un joueur, un mauvais mari, et déclarent que, par contre la victime était une honnête femme, soucieuse de son foyer.

L'audience continue.

#### Musique du 2<sup>me</sup> de Ligne

PROGRAMME DU 17 JUIN 1909

En Bataille Rangée, Schröder.  
Faust (Prélude), Gounod.  
Pomone (Valse), Waldteufel.  
Paillasses (Fantaisie), Léoncavallo.  
Souvenir du Bal, Métra.

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

M. J. MARCILLAC, limonadier à Cahors, a l'honneur d'informer le public qu'à partir de ce jour il ne payera pas les dettes contractées par son épouse, Agnès ALAZARD, de Cézac, canton de Castelnaud-Montrastier, ayant quitté le domicile conjugal.

## Nos DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus hier !

Paris, 14 Juin, 1 h. 45 s.

#### A la Chambre

M. Clemenceau combattra aujourd'hui à la Chambre la motion de M. Berteaux relative aux retraites des ouvriers des chemins de fer et il posera la question de confiance.

L'ambassade ottomane à l'Elysée

M. Fallières a reçu dans la matinée l'ambassade ottomane venant

notifier l'avènement du nouveau sultan.

### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 15 Juin, 2 h. 3 s.

#### Le budget de 1910

Le projet du budget de 1910 sera déposé vendredi à la Chambre.

#### Pour les sinistrés du Midi

M. Fallières a envoyé 20.000 fr. pour les sinistrés du Midi.

#### Tirage d'obligations

Au tirage de la ville de Paris 1865, le numéro 487.238, gagne 150.000 francs.

#### Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin.

M. Clemenceau a communiqué un rapport sur le tremblement de terre du Midi.

Les victimes seront immédiatement secourues.

#### AGENCE FOURNIER

#### PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C<sup>ie</sup>

## Je sais tout

#### Sommaire du n° 53 du 15 Juin

Couverture : Le Jockey Stern, par Cappiello.

Frontispice : M. Louis Barthou.

La Fortune de la France, par Paul Doumer.

La Chanson Reine en exil, par Séverine.

Le Sultan déchu, tableau inédit de M. Orazi.

Attention !... feu... un... deux... trois... par Gustave Voulquin.

Au Sculpteur Florentin R. Romanelli, poésie inédite par Jean Aicard.

L'Esprit à l'Etranger : Il y a amateurs et amateurs.

Fils d'Empereur, par le baron Pierre de Bourgoing.

Le Suprême Cordiel, roman inédit, par Jean Coeur.

Salon des Artistes Français.

Le Sommeil de Sir S. H. W. Ferkett, par le Docteur Bresselle.

Résultats complets des courses, par Valentin Mandelstamm.

Au pays des mille et un Dieux, par Jules Bois.

Le cas du Docteur Chalgrin, par Félix Duquesnel.

G<sup>e</sup>-Combe (Doubs), 4 Avril 08. Depuis plusieurs mois, je ne prenais que du lait. J'avais des douleurs d'estomac et des vomissements. Aucun médicament ne me soulageait. Il n'y a que les Pilules Suisses qui ont réussi à améliorer mon état. ISABEY (Sig. lég.).

### Arrondissement de Cahors

#### Mercuès

Obsèques civiles. — Dimanche dernier, une foule impressionnée et recueillie se pressait autour du cercueil de Jean Burgalières, entrepreneur, décédé à Mercuès après une courte maladie.

Nombreux étaient les amis de Cahors, de Douelle, de Caillac, d'Espère, de Calamane, qui s'étaient joints à ceux de Mercuès, pour venir saluer une fois encore sa dépouille mortelle et rendre hommage à la fermeté de ses opinions démocratiques.

Fidèle aux convictions qu'il avait eues toute sa vie, Burgalières voulut être enterré civilement.

Le cortège, précédé du drapeau tricolore cravaté d'un crêpe se mit en marche à l'heure fixée.

Au cimetière M. Muxart, dans un langage ému, a prononcé une courte allocution où il a rappelé les sentiments du défunt qui, s'étant affranchi des croyances catholiques, eut le courage de persévérer jusqu'au bout.

Au nom de sa belle-fille et de ses deux petits-fils, déjà très éplorés par la mort de leur père, survenue il y a 4 ans, nous adressons à tous ceux qui sont venus donner cette marque d'estime et de sympathie au regretté défunt, nos plus vifs remerciements.

#### Catus

Foire. — Notre foire du 12 juin, dite foire de Saint Barnabé, a été dérangée par la pluie qui est tombée pendant l'après-midi. Aussi les bœufs de labour, brebis et agneaux ont subi une petite diminution de prix : grande diminution sur les cochons de lait.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

Société de pêche. — Les membres de cette Société sont convoqués pour jeudi prochain 17 juin, à l'effet de prendre les mesures efficaces et nécessaires en vue de l'exécution du récent arrêté préfectoral interdisant la pêche avec tous les engins, outre la ligne tenue à la main, dans la traversée de Figeac, entre la chaussée des Tours et le pont du Gua.

L'ordre du jour portera, en outre, les questions suivantes : Organisation d'un banquet et d'une sortie de la Société.

Tremblement de terre. — Pendant la journée de samedi il n'a été question, dans la contrée, que de secousses sismiques qui auraient été ressenties plus particulièrement sur les parties hautes de la ville, au collège notamment.

Tribunal correctionnel. — Audience du 12 juin.

Mandat de dépôt contre Philippe Jodard, 53 ans, ouvrier mécanicien de Tarare (Rhône), sans domicile fixe, poursuivi pour outrages à la gendarmerie.

#### Gréalou

Comité du Bloc démocratique. — Les membres du comité le Bloc démocratique de Gréalou, réunis en assemblée générale le 30 mai 1909, après avoir entendu la lecture du procès-verbal de la dernière séance, reconnaissent que la motion du 8 avril à nos dévoués représentants a paru dans les journaux telle qu'elle avait été lue et approuvée en séance par tous les membres, votent l'ordre du jour suivant :

« Le comité formé pour faire aimer le régime républicain démocratique et laïc, en signalant ses bienfaits, pour tenir les adhérents au courant des améliorations sociales, des réformes à réaliser, pour grouper tous les républicains sincères et désintéressés en un faisceau compact en vue des futures luttes politiques, etc., décide de poursuivre uniquement le but qu'il s'est assigné sans se laisser émouvoir ni intimider par les insinuations perfides de certains renégats du parti républicain.

« Le comité ne répondra donc pas aux attaques et aux injures injustifiées de ces gens-là. Il n'entend, en effet, engager la lutte qu'avec des adversaires loyaux, toujours estimables. Il n'a que dédain et mépris pour les camelots politiques, qui, par intérêt, trahissent tous les partis.

« Le comité se reconnaît le droit et le devoir, au risque d'en courir les foudres des intéressés, d'appeler chef du bloc de droite un individu qui se met à la tête d'une liste de candidats composée de tous les chefs les plus militants du parti réactionnaire communal, d'anciens fabriciens et quelques rares républicains égarés, et qui fait les plus basses platitudes pour obtenir les suffrages des électeurs les plus avérés, tout en promettant ostensiblement de les lâcher quand ils l'auront hissé au pouvoir. Ce double jeu est connu de tous et nous remercions à nouveau nos représentants de se montrer toujours aussi solidaires des républicains de Gréalou, ainsi qu'en témoignent leurs réponses à la motion votée dans la dernière séance. »

#### Sousecyrac

Les Vétérans. — La 165<sup>e</sup> section des Vétérans des armées de terre et de mer est convoquée le dimanche 20 juin pour la tenue de sa session statutaire.

A l'issue de la réunion, un banquet aura lieu chez le camarade Antonin Réa.

Ceux des membres de la Société qui désireront y prendre part sont priés de s'y faire inscrire au plus tôt.

#### Saint-Céré

Taxe du pain. — Par arrêté municipal du 12 courant, le prix du pain est taxé comme suit :

Pain de luxe, 0 fr. 325 ; le pain blanc 0 fr. 30 ; le pain bis, 0 fr. 25, le tout le kilo.

Arrestation. — Jeudi la gendarmerie a arrêté sur la voie publique pour mendicité et outrages le nommé Jodard Philippe, serrurier, ouvrier, âgé de 53 ans, né à Tarare (Rhône). Jodard a été transféré vendredi à Figeac où il comparaitra devant le tribunal correctionnel.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

Répression des fraudes. — Vendredi 11 juin, M. le commissaire de police a effectué divers prélèvements de grains et a procédé à la vérification du lait.

Plusieurs échantillons ont été envoyés au laboratoire aux fins d'analyse.

#### Beaumat

Ecole mixte. — Par décision ministérielle en date du 4 juin, les deux écoles spéciales de la commune de Beaumat sont transformées en une seule école mixte.

#### Salviac

On réclame. — Nous avons pu constater que grâce aux bons soins de M. le maire de Salviac, un arrêté avait été pris récemment réglementant la vitesse de tous véhicules dans la traversée de notre ville.

Cet arrêté a d'ailleurs produit son plein effet ; plusieurs contraventions ont en effet été dressées à ceux qui ont outrepassé la vitesse permise.

Nous aimons à penser que M. le maire, toujours plein de sollicitude pour ses administrés, étendra son arrêté dans la

commune, nous souhaitons que MM. les maires des communes limitrophes fassent de même ; en effet, il serait non seulement nécessaire mais indispensable (ainsi qu'on peut le constater aux environs de Paris), que la vitesse pour tous les véhicules soit réglementée non seulement dans la traversée de la ville, mais dans toute la commune par des poteaux indiquant à divers endroits la vitesse maxima autorisée.

De cette façon certains accidents seraient évités ; chaque jour, en effet, nous entendons dire que voituriers, cyclistes, motocyclistes, automobilistes, marchant à grande allure, ont failli occasionner des accidents.

Nous pensons que M. le maire, dans l'intérêt de tous, voudra bien veiller, en prenant d'autres arrêtés indispensables, à la sécurité des habitants de notre petite cité.

## LA HERNIE

La Méthode "CLAVERIE" de Paris est la seule qui doit être adoptée pour Soulager et Guérir cette infirmité.

Tous nos lecteurs connaissent la réputation universelle acquise par M. CLAVERIE, le renommé Spécialiste de Paris. Des milliers de personnes habitant notre contrée ont été soulagées et guéries grâce à l'intervention bienfaisante de cet éminent praticien, dont l'incomparable méthode est sans rivale au monde.

Aussi c'est toujours avec le même plaisir que nous pouvons annoncer son arrivée dans notre région à tous ceux qui attendent avec impatience sa venue, assurés qu'ils sont de trouver, grâce à l'application de ses merveilleux appareils brevetés, imperméables et sans ressort, et aux conseils de sa haute expérience professionnelle, un soulagement immédiat à leurs souffrances.

Que tous ceux de nos lecteurs et de nos lectrices atteints de Hernies, Descentes, Efforts, Déplacements des organes, ne manquent donc pas de se rendre auprès de M. CLAVERIE qui recevra les malades, de 9 h. du matin à 5 h. du soir, à :

CAHORS, Dimanche 27 Juin, Hôtel des Ambassadeurs.

SAINT-CÉRE, Lundi 28 Juin, Hôtel des Voyageurs.

FIGEAC, Mardi 29 Juin, Hôtel des Voyageurs (Villa).

GRAMAT, Mercredi 30 Juin, Hôtel de Bordeaux.

Tous nos lecteurs qui en feront la demande à M. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris, recevront gratuitement son magistral "Traité de la Hernie".

### Bibliographie

Voulez-vous connaître les terribles aventures que traversèrent, en 1792, les Français qui s'engagèrent dans les armées étrangères pour combattre les soldats de la République ? Lisez cette semaine, dans *Mon Dimanche* : « Cocarde Noire », et vous ferez mieux ! Vous vous réjouirez ensuite en lisant cette page de délicieuse satire : « Fonctionnaire de vieille roche », et vous ne pourrez vous empêcher d'être étonné en apprenant ce que furent « Les Dettes criardes des grands hommes ». Vous trouverez, dans le même numéro, une poignante nouvelle de Charles Follé : « Le Moujik » ; une exquise chanson inédite : « Les Mamins » ; de précieux conseils « de médecin et de droit usuel » ; la suite des palpitantes péripéties de la rencontre d'« Arsène Lupin » et de « Herloch Sholmès » ; plus de soixante articles illustrés, gais ou dramatiques, utiles ou fantaisistes, pouvant être lus par tous et par toutes. *Mon Dimanche* est en vente chaque semaine tous les vendredis. On le trouve partout au prix de dix centimes. Demandez-en vite des spécimens gratuits et franco à l'administration, 4, rue de la Vrillière, Paris, 1<sup>er</sup>, et vous nous remercirez du conseil.

### TOUCHE À TOUT

Le plus intéressant et le moins cher de tous les Magazines

Le Numéro illustré : 50 centimes

Voici quelques-uns des 40 articles publiés dans le n° de Juin venant de paraître :

Le Génie civil français à l'Etranger, par Pierre Baudin, ancien Ministre.  
Grandeur et décadence d'un tyran, par Féli-Brugière.

### MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 14 Juin 1909

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir	RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs en coteau au 50 k. poids vif.		
			1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
Bœufs.....	3.030		0,80	0,76	0,72
Vaches.....	1.372	947	0,82	0,73	0,68
Taureaux...	339		0,70	0,65	0,60
Veaux.....	2.131	2.350	1,06	1,02	0,85
Moutons....	16.800	8.841	1,10	1,06	0,95
Porcs.....	4.013	2.546	0,50	0,48	0,46

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les moutons, mauvaise sur les bœufs, mauvaise sur les veaux, bonne sur les porcs. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

### Bulletin Financier

Paris, 14 Juin.

Le marché a été en général calme. La réponse des primes n'a amené d'animation que sur le Rio, où cette opération a été très irrégulière.

La Rente française clôture à 98,12. Les fonds russes s'inscrivent : le 3 0/0 1891 à 74,80, le 1896 à 72,70, le 5 0/0 1906 à 101,35 et le Consolidé à 89,72.

L'Extérieure espagnole se retrouve à 98,70, l'Italien à 105,45, le Portugais à 64,50 et le Turc à 92,85.

Dans le groupe des chemins français, le Lyon se traite à 1305, le Nord à 1746 et l'Orléans à 1355.

Parmi nos Etablissements de Crédit, la Banque de Paris s'inscrit à 1060, le Comptoir d'Escompte à 725 et le Crédit Lyonnais à 1245.

Nous rappelons que c'est aujourd'hui 15 Juin que sera close, à la Banque Commerciale et Industrielle, 25 rue de Cligny, à Paris, l'émission des 14.000 obligations de 500 francs 5 0/0 de la Compagnie du chemin de fer de l'Equateur.

Le prix d'émission est fixé à 422 fr. 50, payable : 100 francs en souscrivant ; 322 fr. 50 à la répartition du 25 Juin au 5 Juillet.

Les obligations 5 0/0 du Nord du Brésil se tiennent à 392 fr. 50.



## Chronique agricole

### ENNEMIS ET MALADIES DE L'ASPERGE

Les principaux sont la rouille et les criocères.

Les taupes bouleversent souvent les aspergeries.

Les limaces peuvent causer des dégâts assez considérables; si elles sont peu nombreuses, il sera bon de les faire ramasser, pour empêcher que leur nombre ne se multiplie outre mesure; si elles sont en assez grand nombre, on pourra se servir pour les combattre de la chaux ou du sulfate de fer.

Le ver blanc ronger les souches, il est parfois assez abondant dans les aspergeries, celles-ci présentent, en effet, un sol meuble dans lequel viennent volontiers pondre les femelles du hanneton commun.

La mouche de l'asperge attaque surtout les jeunes plantations. A son apparition, on peut planter dans le sol des baguettes enduites de glue ou d'une autre substance collante, on détruit ainsi bon nombre d'insectes ailés. Plus tard, les plantes atteintes par les larves se reconnaissent à leurs ramifications recourbées, enroulées, jaunies. Il faut couper ras de terre et brûler les plantes atteintes.

Le rhizoctone violet, champignon parasite, attaque l'asperge et aussi la luzerne, le trèfle, la betterave, la carotte, la pomme de terre.

Sur la luzerne, en particulier, il se produit de grands cercles où la plante jaunit et meurt. La luzerne est dite alors couronnée. Il faut éviter de faire succéder à une récolte attaquée par le parasite, une plante exposée à ses atteintes et ce serait le cas pour l'asperge.

Criocères. — Ce genre d'insectes coleoptères comprend 7 à 8 espèces françaises dont deux sont nuisibles à l'asperge, ce sont : Criocère de l'asperge, l'insecte parfait a 5 à 6 millimètres de long, il a les antennes et la tête bleu verdâtre, le corselet rouge, les élytres bleues avec quatre taches d'un jaune clair et la bordure rouge.

Criocère à 12 points, l'insecte parfait est d'un beau jaune d'ocre avec 6 points noirs sur chaque élytre.

Les larves des deux espèces sont olivâtres, à pieds et têtes noirs.

Les premières asperges sont attaquées par les adultes, l'accouplement a lieu de bonne heure, les larves éclosent 15 jours après la ponte et attaquent à leur tour les asperges.

On a préconisé de nombreux moyens de destruction.

Etant donné la petitesse de ces insectes, le ramassage à la main est fort long et dispendieux. Quand les asperges sont montées, on peut les secouer au-dessus d'un récipient ou

d'un large entonnoir surmontant un vase, ce dernier contenant de l'eau additionnée d'un peu de pétrole.

La nicotine diluée s'est montrée efficace en pulvérisations contre les larves.

Les criocères exercent surtout leurs ravages dans les régions où la culture de l'asperge est fort répandue. Une aspergerie a bien des chances de résister longtemps indemne quand elle est créée dans une région où l'asperge n'était pas cultivée auparavant.

Dans ce cas, il sera très important de faire ramasser les criocères, d'abord peu nombreuses qui pourront apparaître au début.

Rouille de l'asperge. — Elle occasionne des dégâts considérables dans certaines situations. Elle est causée par un champignon dont le développement comprend trois périodes distinctes.

Depuis la germination des spores au printemps jusqu'à la première fructification en juin, le parasite se développant dans les tissus de la plante, passe inaperçu. Il produit des spores dont la germination donnera naissance à la deuxième forme. Celle-ci donne alors aux plantes atteintes l'aspect rouillé caractéristique.

La troisième forme ou forme d'hiver se produit à la fin de l'été ou en automne. C'est par les spores de cette forme que le champignon se perpétue l'hiver.

La rouille de l'asperge produit le dessèchement prématuré des tiges et des feuilles. La récolte du printemps suivant est, par suite de l'affaiblissement de la plante, fort diminuée.

On fera bien de couper et brûler les tiges atteintes, et cela d'assez bonne heure, pour entraver autant que possible le développement de la troisième forme.

En Amérique on a employé avec succès une bouillie bordelaise résineuse, la bouillie ordinaire n'adhérant pas et s'écoulant toute quand on l'applique aux tiges et rameaux de l'asperge.

Les variétés américaines sont souvent plus sujettes aux atteintes de la rouille que les françaises, peut-être parce que cette maladie est d'introduction relativement récente en Amérique.

Ch. GROUD.

### L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

10, Rue du Lycée

A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

## Chemin de fer d'Orléans

### AUVERGNE

(Stations thermales de la Bourboule, Le Mont-Dore, etc.)

A l'occasion de la saison thermale de 1909, la Compagnie d'Orléans a organisé à partir du 8 juin, un double service direct de jour et de nuit, entre Paris, La Bourboule, Le Mont-Dore, Nèris-les-Bains et Evreux-les-Bains.

Voitures de toutes classes, wagon-restaurant, wagon-lits avec salons-lits, lits ordinaires et couchettes de Paris au Mont-Dore.

Les voyageurs peuvent utiliser les combinaisons de billets suivantes :

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales délivrés du 1<sup>er</sup> juin au 31 septembre. Validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, avec prolongation moyennant supplément. A titre d'essai, les billets délivrés du 1<sup>er</sup> au 15 juin et du 15 août au 30 septembre 1909, pour les stations du Mont-Dore, de la Bourboule, de Cransac et de Chambiel-Neris (Nèris-les-Bains) seront exceptionnellement valables 25 jours sans prolongation.

Billets d'aller et retour collectifs de famille pour les saisons de printemps et d'été. Réduction allant jusqu'à 75 0/0.

Pour les billets de printemps, délivrés du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 25 juin exclu, validité 33 jours avec prolongation moyennant supplément.

Pour les billets d'été délivrés du 25 juin au 1<sup>er</sup> octobre, validité jusqu'au 5 novembre, sans supplément, quelle que soit l'époque de délivrance. Billets spéciaux d'excursion délivrés du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre au départ des principales gares du réseau, valables 30 jours avec faculté de prolongation; 3 itinéraires, permettant de visiter les points les plus intéressants de l'Auvergne et du Limousin, Le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, les vallées de la Cère et de l'Allagnon, Le Lioran, Les Monts d'Aubrac, etc.

Cartes d'excursion individuelles et de famille au départ de Paris et des principales gares du réseau, donnant droit à la libre circulation sur deux zones déterminées ainsi qu'à un voyage aller et retour de la gare de départ à l'un des points des dites zones.

1<sup>re</sup> zone (délivrée du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre) de Clermont-Ferrand à Eygurande, de Laqueuille au Mont-Dore, d'Eygurande à Aurillac et à Neussargues, de Bort à Neussargues, de Neussargues à Arvant, de Mideaze à Saint-Denis-près-Martel, de Saint-Denis-près-Martel à Rocamadour.

2<sup>e</sup> zone (délivrée du 15 juin au 15 septembre) de Saint-Denis-près-Martel, à Arvant, de Viescamp-sous-Jallès à Figeac, de Neussargues à Millau, de Meude au Monastier, de Séverac-le-Château à Rodez, de Rodez à Saint-Denis-près-Martel, et de Rodez à Tanus.

Validité, un mois avec faculté de prolongation. Pour les cartes de famille, réduction de 10 à 50 0/0.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter le Livre-Guide de la Compagnie.

### AVIS

Dans le but de faciliter aux malades peu fortunés le séjour dans les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Nèris et de Cransac au début et à la fin de la saison, alors que les traitements peuvent être suivis dans des conditions moins onéreuses, la Compagnie vient de prendre, à titre d'essai, pour l'année 1909, les dispositions ci-après :

Les billets individuels d'aller et retour délivrés du 1<sup>er</sup> au 15 Juin et du 15 Août au 30 Septembre à toute gare du réseau d'Orléans pour les gares desservant les stations ci-dessus seront exceptionnel-

lement valables 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée; ces billets ne sont pas susceptibles de prolongation.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

### EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouse, ou Capdenac, Rodez (1), Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1<sup>re</sup> classe : 64 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 47 fr.

Bordeaux-Bastide, Libourne, Coutras, Périgueux, Brive, Saint-Denis-Martel, gerac, Le Buisson,

Rocamadour, Laval-de-Cère, Vic-sur-Cère, ou Figeac, ou Capdenac, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Bédarieux, Béziers, Carcassonne, Toulouse, ou St-Pons, Castros (Tarn), St-Sulpice (Tarn) Montauban, Agen, Bordeaux-Saint-Jean.

1<sup>re</sup> classe : 90 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 65 fr. Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ avec faculté de prolongation moyennant supplément.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

(1) En vue d'une excursion au Viaduc de Viator, les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Rodez à Albi-Orléans et retour, avec faculté d'arrêt à la halte de Viator, tant à l'aller qu'au retour, moyennant la perception d'un supplément de 7 fr. 50 en 1<sup>re</sup> classe et de 5 francs en 2<sup>e</sup> classe.

Les billets de ce parcours additionnel peuvent être demandés, soit au commence-

ment du voyage, en même temps que le billet circulaire, soit à Rodez, au moment du passage dans cette gare. Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet circulaire auquel ils viennent se souder.

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COURSLANT

## INSTRUMENTS AGRICOLES

# A. ARTIGALAS

CONSTRUCTEUR-MÉCANICIEN

CAHORS

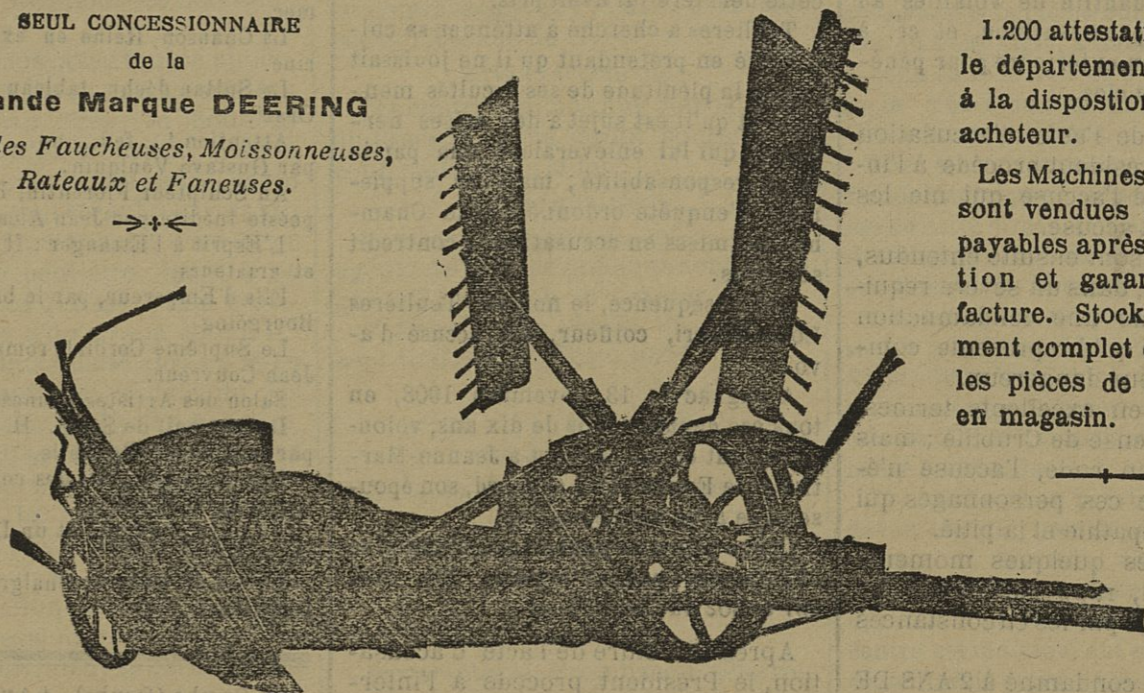
SEUL CONCESSIONNAIRE

de la

Grande Marque DEERING

pour les Faucheuses, Moissonneuses, Rateaux et Faneuses.

→+←



1.200 attestations dans le département du Lot, à la disposition de tout acheteur.

Les Machines DEERING sont vendues à l'essai, payables après satisfaction et garanties sur facture. Stock absolument complet de toutes les pièces de rechange en magasin.

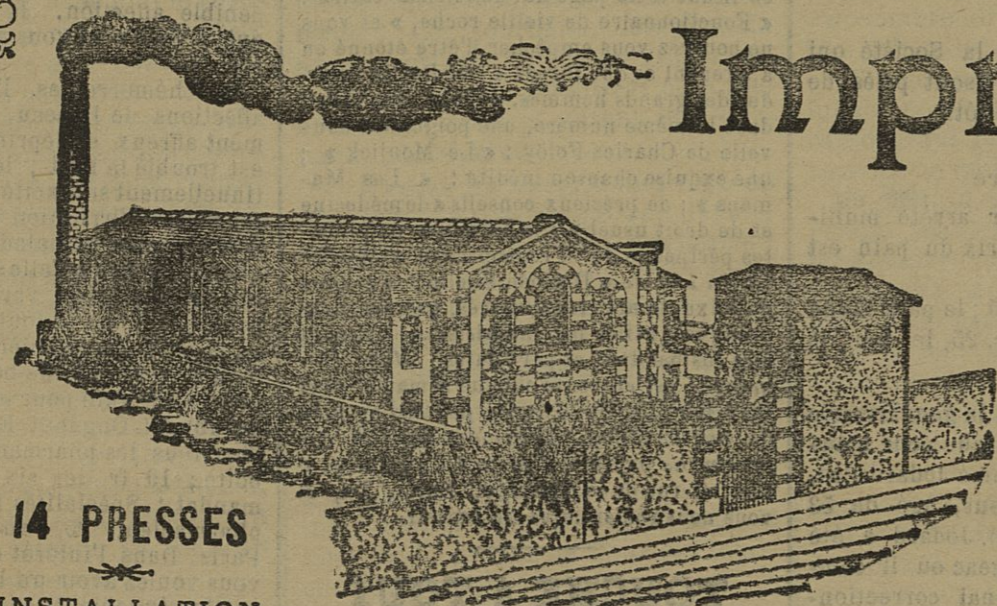
En outre de ces merveilleuses machines, M. ARTIGALAS peut fournir n'importe quelle marque au choix du client, telles que Mac-cornick, Pilter, Plano, etc. Installations de moteurs industriels et agricoles pour minoterie, carderie, boulangerie, pompes, et électricité. Matériel de battage à bras et à Moteur, Semoirs, Coupe-racines, Houes Planet, Charrues Brabant.

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux des Associations des Anciens Elèves : de l'École Normale des Instituteurs de la Seine, DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE, du Lycée Fénelon et du Lycée Nollère de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.



14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS